



DÉLIBÉRATION

**conseil municipal
mardi 30 juin 2020
19h30 – salle du conseil**

L'an deux mil vingt, le 30 juin, le conseil municipal, légalement convoqué le 24 juin 2020, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Maurepas, sous la présidence de Monsieur Grégory GARESTIER, Maire (jusqu'au point n°17 et à partir du point n°19) et sous la présidence de Madame Myriam DUBUCQUOIS, (pour le point n°18)

Étaient présents :

M. GARESTIER, Mme DEBUCQUOIS, M. BURÇON, Mme DENIS, M. LIET, Mme ROCHER, M. DUTAT, Mme MILLOT, M. NAUDIN, Mme CLAUZIER, M. AUROY, Mme BUIRON, M. PARMENTIER, M. LIGNIER, M. BOUTTIER, Mme DOMÈGE, Mme LAMOUREUX, Mme CURT, Mme SALVAN, M. LEMATTRE, M. JOURNÉ, M. GENEVOIS, Mme BERNY, Mme NICOLAS, Mme RIBOT-LAHDEB, M. DUVAL, M. AGESTA, M. LAMOTHE, Mme PIRES, Mme FAYOLLE, M. WANE, M. BOUHANNA, M. LE GALL.

Secrétaire de séance :

Madame Pascale DENIS

28.DCM N°2020/39 – Créances éteintes

28.DCM N°2020/39 – Créances éteintes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu les dossiers de créances éteintes présentés par le poste comptable,

Vu les avis prononcés par la commission de surendettement et publiés au BODACC les 17 mars 2018, 3 et 29 octobre 2019,

Vu le budget primitif 2020 de la Commune,

Considérant les préconisations de la commission de surendettement,

Considérant que les créances éteintes sont irrécouvrables à la suite d'une décision juridique extérieure définitive s'imposant aux créanciers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

à l'unanimité

Prend acte des créances éteintes suivantes :

Exercice	Numéro de titre	Objet	Restes à recouvrer (en €)
Usager 1			800,56
2017	1425	Petite enfance	90,01
2017	1748	Petite enfance	188,63
2017	2086	Petite enfance	188,63
2017	2622	Petite enfance	188,63
2017	2678	Petite enfance	96,32
2018	71	Centre de loisirs	31,32
2018	1160	Centre de loisirs	17,02
Usager 2			1 864,21
2016	2963	Centre de loisirs	109,15
2016	3308	Centre de loisirs	221,40
2016	3831	Centre de loisirs	98,01
2016	4069	Centre de loisirs	62,58
2017	365	Centre de loisirs	104,46
2017	656	Centre de loisirs	117,93
2017	1021	Centre de loisirs	112,74
2017	1375	Centre de loisirs	54,30
2017	1883	Centre de loisirs	17,86
2017	2591	Centre de loisirs	24,45
2017	3124	Centre de loisirs	49,76
2017	3339	Centre de loisirs	37,32

Exercice	Numéro de titre	Objet	Restes à recouvrer (en €)
2018	173	Centre de loisirs	51,30
2018	575	Centre de loisirs	33,28
2018	735	Centre de loisirs	44,18
2018	954	Centre de loisirs	20,56
2018	1256	Centre de loisirs	49,76
2018	1453	Centre de loisirs	24,88
2018	1684	Centre de loisirs	62,18
2018	2031	Centre de loisirs	19,21
2018	2408	Centre de loisirs	141,26
2018	2696	Restauration scolaire	86,24
2018	2899	Centre de loisirs	96,27
2018	3200	Restauration scolaire	64,68
2019	169	Centre de loisirs	128,36
2019	887	Centre de loisirs	32,09
Usager 3			1 489,30
2014	3219	Centre de loisirs	147,92
2014	3361	Étude	36,80
2014	3447	Centre de loisirs / Étude	10,95
2015	133	Centre de loisirs / Étude	14,00
2015	1027	Centre de loisirs	7,65
2015	1345	Centre de loisirs / Étude	13,43
2015	1634	Centre de loisirs / Étude	28,23
2015	1886	Centre de loisirs / Étude	21,46
2015	2156	Centre de loisirs / Étude	34,32
2015	2492	Centre de loisirs	14,76
2015	3005	Centre de loisirs	13,21
2015	3289	Centre de loisirs / Étude	10,91
2016	182	Centre de loisirs	11,37
2016	638	Centre de loisirs / Étude	53,39
2016	916	Centre de loisirs / Étude	16,43
2016	1177	Conservatoire	70,45
2016	1298	Centre de loisirs / Étude	17,61
2016	1639	Centre de loisirs	24,83
2016	1969	Centre de loisirs / Étude	12,29
2016	2131	Conservatoire	70,43
2016	2315	Centre de loisirs / Étude	21,03
2016	2560	Centre de loisirs / Étude	32,53
2016	3734	Centre de loisirs	6,77
2016	3918	Centre de loisirs	55,82
2017	265	Centre de loisirs	80,61
2017	555	Centre de loisirs	49,58
2017	933	Centre de loisirs	88,03
2017	1276	Centre de loisirs	42,16
2017	1510	Centre de loisirs	19,57
2017	1811	Centre de loisirs	100,68
2017	1963	Centre de loisirs	16,61
2017	2501	Centre de loisirs	21,79
2017	2740	Centre de loisirs	35,04
2017	2883	Centre de loisirs	163,52
2017	3255	Centre de loisirs	41,30
2018	650	Centre de loisirs	23,32

Exercice	Numéro de titre	Objet	Restes à recouvrer (en €)
2019	2169	Restauration scolaire	22,00
2019	2732	Restauration scolaire	20,00
2019	4057	Restauration scolaire	18,50

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont au registre, signé les membres présents.

Grégory GARESTIER

Maire



Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.